

# **Michel NIQUET**

*Expert Comptable Diplômé*

*Commissaire aux Comptes*

*Expert Judiciaire près la Cour d'Appel*

---

BP 30023

5 bis, boulevard Emile Combes

13200 ARLES

---

Tél. 04 90 93 49 28

Fax 04 90 93 06 55

**FEDERATION ADMR  
DES BOUCHES DU RHONE  
Route de Maillane  
13210 SAINT REMY DE PROVENCE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Fait à ARLES, le 23 mai 2024

Le Commissaire aux comptes  
MICHEL NIQUET

## ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

Mas Maryvonne CHAPUS  
389 route de Maillane  
13532 SAINT REMY DE PROVENCE  
Tel : 04.90.92.55.30



## COMPTES ANNUELS au 31 Décembre 2023

- 📄 Bilan actif – passif
- 📄 Compte de résultat
- 📄 Annexes

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 15/05/2024

Etat provisoire

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	32 766	31 998	768	0,01	2 304	0,02
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	541 295	113 019	428 276	2,85	418 249	2,73
. Constructions	3 855 650	1 409 764	2 445 887	16,26	2 571 903	16,78
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	13 766	11 862	1 904	0,01	2 504	0,02
. Autres immobilisations corporelles	682 302	613 435	68 867	0,46	96 035	0,63
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	241		241	0,00	242	0,00
. Prêts	4 000		4 000	0,03	7 749	0,05
. Autres	18 179		18 179	0,12	18 179	0,12
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 148 200</b>	<b>2 180 078</b>	<b>2 968 121</b>	<b>19,73</b>	<b>3 117 165</b>	<b>20,34</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	15 116		15 116	0,10	17 816	0,12
Avances et acomptes versés sur commandes	11 059		11 059	0,07	11 059	0,07
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 810 897	2 869	1 808 028	12,02	1 250 099	8,16
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	6 099 367		6 099 367	40,55	5 414 674	35,33
Valeurs mobilières de placement	3 800 000		3 800 000	25,26	2 500 000	16,31
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	307 559		307 559	2,04	2 983 008	19,46
Charges constatées d'avance	32 571		32 571	0,22	33 628	0,22
<b>TOTAL (II)</b>	<b>12 076 569</b>	<b>2 869</b>	<b>12 073 700</b>	<b>80,27</b>	<b>12 210 284</b>	<b>79,66</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>17 224 769</b>	<b>2 182 947</b>	<b>15 041 821</b>	<b>100,00</b>	<b>15 327 449</b>	<b>100,00</b>

Etat provisoire

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	96 658	0,64	96 658	0,63
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	31 902	0,21	31 902	0,21
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	125 586	0,83	111 602	0,73
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 280	-0,18	13 984	0,09
Situation nette (sous total)	224 866	1,40	254 146	1,66
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	842 074	5,60	883 548	5,76
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 066 940</b>	<b>7,09</b>	<b>1 137 694</b>	<b>7,42</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 522 044	10,12	2 042 913	13,33
Emprunts et dettes financières diverses	318 280	2,12	350 523	2,29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379 562	2,52	282 966	1,85
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	640 648	4,26	575 734	3,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 114 348	73,89	10 937 618	71,36
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>13 974 881</b>	<b>92,91</b>	<b>14 189 755</b>	<b>92,58</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>15 041 821</b>	<b>100,00</b>	<b>15 327 449</b>	<b>100,00</b>

<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

Edité le 15/05/2024

Etat provisoire

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations	2 157 340		2 098 447		58 893		2,81	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	2 104 489		2 003 847		100 642		5,02	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	66 696		97 077		-30 381		-31,29	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	43 605		31 939		11 666		36,53	
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	65 795		124 492		-58 697		-47,14	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>4 437 926</b>		<b>4 355 801</b>		<b>82 125</b>		<b>1,89</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks	-950		-11 593		10 643		91,81	
Autres achats et charges externes	899 764		864 361		35 403		4,10	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	278 009		264 934		13 075		4,94	
Salaires et traitements	2 225 565		2 146 455		79 110		3,69	
Charges sociales	971 621		905 443		66 178		7,31	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	178 506		180 111		-1 605		-0,88	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	35		26		9		34,62	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>4 552 550</b>		<b>4 349 736</b>		<b>202 814</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-114 624</b>		<b>6 065</b>		<b>-120 689</b>		<b>N/S</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	98 241		6 960		91 281		N/S	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>98 241</b>		<b>6 960</b>		<b>91 281</b>		<b>N/S</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées	35 533		40 540		-5 007		-12,34	
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>35 533</b>		<b>40 540</b>		<b>-5 007</b>		<b>-12,34</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>62 709</b>		<b>-33 580</b>		<b>96 289</b>		<b>286,75</b>	

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-51 915</b>	<b>-27 514</b>	<b>-24 401</b>	-88,88
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	6 170	41	6 129	N/S
Sur opérations en capital	41 474	67 740	-26 266	-38,76
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>47 644</b>	<b>67 782</b>	<b>-20 138</b>	-29,70
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	250		250	N/S
Sur opérations en capital		26 283	-26 283	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>250</b>	<b>26 283</b>	<b>-26 033</b>	-99,04
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>47 394</b>	<b>41 498</b>	<b>5 896</b>	14,21
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	24 759		24 759	N/S
Total des produits (I + III + V)	4 583 811	4 430 543	153 268	3,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 613 092	4 416 560	196 532	4,45
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-29 280</b>	<b>13 984</b>	<b>-43 264</b>	-309,37
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	5 244	6 075		
<b>TOTAL</b>	<b>5 244</b>	<b>6 075</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	5 244	6 075		
<b>TOTAL</b>	<b>5 244</b>	<b>6 075</b>		

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 Décembre 2023. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice 2023 est de 15 041 821 €. Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation s'élèvent à 4 437 926 €, présente un déficit de 29 280 €.

### SOMMAIRE

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice
  - 1.1. Informations générales
  - 1.2. Evènements significatifs
2. Principes, règles et méthodes comptables
  - 2.1. Méthode générale
  - 2.2. Immobilisations et amortissements
  - 2.3. Stock et en cours
  - 2.4. Créances
3. Notes sur le bilan actif
  - 3.1. Immobilisations
  - 3.2. Amortissements
  - 3.3. Provisions
  - 3.4. Etat des créances et charges constatées d'avance
  - 3.5. Etat des produits à recevoir
  - 3.6. Compte à terme
4. Notes sur le bilan passif
  - 4.1. Fonds Associatifs
  - 4.2. Subventions d'investissements
  - 4.3. Etat des dettes
  - 4.4. Charges à payer par poste de bilan
5. Notes sur le compte de résultat
  - 5.1. Ventilation Produits exploitations
  - 5.2. Produits des locations diverses
  - 5.3. Produits des mises à dispositions du personnel
  - 5.4. Cotisations Fédérales
  - 5.5. Subventions de fonctionnement reçues
  - 5.6. Produits exceptionnels
  - 5.7. Transfert de charges
6. Autres informations
  - 6.1. Engagements et suretés réelles consenties
    - 6.1.1. Plafond autorisation de découvert
    - 6.1.2. Cautions reçues
  - 6.2. Transactions avec les parties liées
  - 6.3. Honoraire du Commissaire aux Comptes ;
  - 6.4. Indemnités de fin de carrière
  - 6.5. Contribution volontaire en nature
  - 6.6. Rémunération des salariés dirigeants
  - 6.7. Effectif moyen

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 1. INFORMATIONS GENERALES ET FAIT SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Informations générales

Le réseau ADMR 13 est constitué d'associations locales de Services d'Aide à la Personne sur le département des Bouches du Rhône. Il s'engage pour permettre à tous de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie et pour leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure de qualité. Les bénévoles ont la charge du lien social.

La Fédération ADMR des Bouches du Rhône a pour but de fédérer les 54 associations ADMR départementales, d'apporter un soutien technique et de leur effectuer des travaux administratifs et comptables.

La Fédération ADMR des Bouches du Rhône représente les associations auprès des financeurs et des pouvoirs publics territoriaux et départementaux.

#### 1.2 Evénements significatifs :

Pour faire face financièrement, à la crise sanitaire, le Conseil d'Administration de la Fédération ADMR 13 a eu recours à un prêt garanti par l'Etat accordé en 2020 par la Caisse d'Epargne PACA pour un montant de 797 989 € ; En 2023, la Fédération ADMR 13 a remboursé 398 994 € de capital et les remboursements se termineront en juin 2024.

La Fédération ADMR des Bouches du Rhône a répondu à un appel à projet du conseil départemental des Bouches du Rhône pour la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) sur 5 ans, et porte sur la création d'une dotation complémentaire qui permet de financer des actions répondant à 3 objectifs d'améliorations de la qualité du service rendu aux usagers :

- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire (zone blanche) ;
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

Notre projet a été retenu et le CPOM signé fin octobre 2023, il a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le financement est d'un montant total en année pleine de 921 427 €.

En 2023, sur la Fédération ADMR 13, le montant facturé dans le cadre du CPOM est de 66 696.00 €.

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1 Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis suivants les principes généraux du Plan Comptable et les textes relatifs à son application (arrêté du 23 décembre 2019).

Il est fait application du règlement comptables de l'autorité des normes comptables (ANC) : le règlement comptable pour l'établissement des comptes ANC 2018-06

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bas :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

#### 2.2 Immobilisations et amortissements :

Les principales méthodes d'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition des immobilisations ne sont pas inclus dans le cout d'acquisition. Les frais d'acquisition ou de construction à savoir les frais d'actes, les honoraires d'architecte sont incorporés dans le cout d'acquisition ou de construction de ces immobilisations.

La Fédération n'a pas mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Postérieurement à leurs entrées, les actifs font l'objet d'un amortissement. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

**Les amortissements sont calculés de la façon suivante :**

**Les immobilisations incorporelles** comprennent principalement les logiciels acquis qui sont amortis aux taux de 33.33 %

**Les immobilisations corporelles** sont amorties, selon le mode linéaire, selon les taux habituels de la profession. Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

• Agencements de terrains	10 %
• Constructions	2% ou 3.33 %
• Installations générales	5% ou 10%
• Autres Installations générales	10% ou 20%
• Matériel de transport	33.33 %
• Matériel de bureau	20% ou 33.33 %
• Matériel informatique bureautique	20% ou 33.33%
• Mat informatique gest centrale	33.33 %
• Mobilier de bureau	10%

### 2.3 Stock et en cours :

Le stock correspond aux fournitures de bureau et fournitures d'équipement de protection individuelle restant au 31.12.2023. Le stock est valorisé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti en français), méthode qui correspond à l'évaluation d'éléments interchangeables, ainsi les stocks sont évalués aux derniers couts d'acquisition.

Pour permettre aux salariés d'intervention de travailler dans de bonnes conditions, la Fédération ADMR 13 se dote chaque année d'un stock important d'équipement de protection individuelle (masques, gants, gels...). Ces équipements sont commandés par la Fédération, stockés au sein de la Fédération et sont distribués et facturés à la demande aux Associations. Une partie de ce stock figure encore à l'actif sur l'année 2023.

### 2.4 Créances :

Les créances bénéficiaires et organismes financeurs sont évalués à leur valeur réelle. Les créances bénéficiaires font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur le principe suivant :

• Client douteux - créances n-1		80 %
• Client douteux – créances n	1° Semestre n	50 %
	2° Semestre n	30 %

## 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Les notes ci-après commentent la situation et les principaux mouvements relatifs au bilan

### 3.1 Immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (montants bruts)	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin Exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Logiciels informatiques	32 766			32 766
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	216 581			216 581
Agencements de terrains	303 863	20 850		324 713
Constructions	2 182 661			2 182 661
Installations générales	382 057			382 057
Construction sur sol autrui	1 290 931			1 290 931
Installation technique, Matériel	13 766			13 766
Autres installations générales	316 964	1 571		318 535
Matériel de transport	182 642			182 642,48
Matériel informatique bureautique	14 879	10 792		25 670
Mobilier de bureau	155 455			155 455
<b>Immobilisations Financières</b>				
Titres Immobilisés	242	5	5	241
Prêt Union Nationale	8 000		4 000	4 000
Prêt aux personnels	-251	251		0
Dépôts et Cautionnements	18 179			18 179
<b>Total Général</b>	<b>5 118 737</b>	<b>33 469</b>	<b>4 005</b>	<b>5 148 200</b>

### 3.2 Amortissements :

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Les mouvements de l'exercice des amortissements de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau des mouvements des amortissements	Début Exercice 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Fin Exercice 31/12/2023
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Logiciels informatiques	30 462	1 536		31 998
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Agencements de terrains	102 196	10 823		113 019
Constructions	622 999	69 686		692 685
Installations générales	358 287	13 250		371 537
Construction sur sol autrui	302 461	43 080		345 542
Installation technique, Matériel	11 262	600		11 862
Autres installations générales	271 667	18 422		290 089
Matériel de transport	147 230	12 813		160 042
Matériel Informatique bureautique	11 782	2 733		14 515
Mobilier de bureau	143 226	5 563		148 789
<b>Total Général</b>	<b>2 001 572</b>	<b>178 506</b>	<b>0</b>	<b>2 180 078</b>

### 3.3 Provisions :

TABLEAU DES PROVISIONS	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
<b>Provisions pour dépréciations des comptes de tiers</b>				
Dépréciation compte usagers	3 513		644	2 869
<b>TOTAL DEPRECIATIONS DES COMPTES TIERS</b>	<b>3 513</b>	<b>0</b>	<b>644</b>	<b>2 869</b>

### 3.4 Etat des créances et charges constatées d'avance :

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
<b><u>CREANCES</u></b>			
<b><u>Créances de l'actif circulant :</u></b>			
Créances usagers	4 953	4 953	
Créances caisses	1 805 945	1 805 945	
<b><u>Autres créances</u></b>			
Fournisseurs avance & acompte	11 059	11 059	
Personnel avances et acomptes	25	25	
Personnel Produits a recevoir	677	677	
Organismes sociaux a recevoir	11 730	11 730	
Autres créances	6 059 032	6 059 032	
Produits à recevoir	27 904	27 904	
<b><u>Charges Constatées d'avance</u></b>			
Charges Constatées d'avance	32 571	32 571	
<b>TOTAL</b>	<b>7 953 895</b>	<b>7 953 895</b>	

### 3.5 Etat des produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
<b><u>AUTRES PRODUITS</u></b>	
REMBT FRAIS FORMATIONS DIVERSES	27 904
	<b>27 904</b>

### 3.6 Etat des comptes à terme :

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

En 2023, la Fédération a souscrit 11 nouveaux comptes à termes

Date du contrat	Montant	Période du contrat	Taux de rendement	Intérêts bruts à échéance	Intérêts Bruts échus en 2023	Date d'échéance	Montant des Intérêt a recevoir au 31/12/2023
04/11/2022	1 000 000 €	12 mois	2,400%	24 333	24 333	04/11/2023	
04/11/2022	500 000 €	6 mois	2,010%	5 028	5 028	04/05/2023	
01/12/2022	500 000 €	6 mois	2,300%	5 814	5 814	01/06/2023	
30/12/2022	500 000 €	6 mois	2,313%	5 814	5 814	30/06/2023	
30/01/2023	500 000 €	6 mois	2,617%	6 536	6 536	31/07/2024	
05/05/2023	500 000 €	6 mois	3,022%	7 667	7 667	06/11/2023	
02/06/2023	500 000 €	6 mois	3,022%	7 625	7 625	02/12/2023	
06/07/2023	500 000 €	6 mois	3,022%	7 667		05/01/2024	7 581
21/07/2023	1 000 000 €	6 mois	3,225%	16 356		20/01/2024	7 304
21/07/2023	500 000 €	12 mois	3,600%	18 300		20/07/2024	8 172
21/07/2023	500 000 €	3 mois	2,829%	3 578	3 578	21/10/2023	
01/08/2023	500 000 €	6 mois	3,225%	8 178		01/02/2024	6 906
10/11/2023	500 000 €	3 mois	4,123%	5 268		09/02/2024	2 985
10/11/2023	500 000 €	3 mois	4,123%	5 268		09/02/2024	2 985
08/12/2023	300 000 €	3 mois	4,300%	3 261		07/03/2024	833
<b>TOTAL</b>	<b>8 300 000 €</b>			<b>130 692</b>	<b>66 394</b>		<b>36 768</b>

ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES - 44450000		ETAT CHARGES A PAYER - 44860000	
Taux Imposition	24%	Taux Imposition	24%
Montant Impots du	15 935	Montant Impots à Prov	8 824
Montant Intérêts Nets	50 460	Mtt Intérêts Nets	27 943

### 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 4.1 Fonds Associatifs :

	Début Exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminutions	Fin Exercice
<b>Fonds associatifs :</b>					
Fonds Propres statutaires	96 658				96 658
<b>Réserves :</b>					
Autres réserves	143 505	13 984			157 489
<b>Résultat de l'exercice</b>				29 280	-29 280
<b>Situation nette</b>	<b>240 163</b>	<b>13 984</b>	<b>0</b>	<b>29 280</b>	<b>224 866</b>
<b>Subventions d'investissements</b>	<b>883 548</b>			41 474	842 075
<b>Total Subventions d'investissements</b>	<b>883 548</b>		<b>0</b>	<b>41 474</b>	<b>842 075</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>					<b>1 066 940</b>

### 4.2 Subventions d'investissements :

#### Subventions d'investissement reçues :

« Il est justifié chaque année de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé »

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Compte	Organisme	Libellé	Date Début	Solde Initial	%	Reprise cumulée au 31/12/2022	Reprise exercice	Reprise cumulée au 31/12/2023
13130000	Conseil Général	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	120 000 €	3,33%	39 667 €	4 000 €	43 667 €
13130000	Conseil Général	Extension siège Fédéral	06/10/2014	200 000 €	3,33%	54 945 €	6 660 €	61 605 €
13170000	Caisse Epargne	Travaux effectué MDP Salon	15/10/2003	15 200 €	5,00%	14 598 €	602 €	15 200 €
13170000	Union Nationale	Travaux effectué MDP Salon	15/10/2003	20 000 €	5,00%	19 208 €	792 €	20 000 €
13170000	UN ADMR	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	9 000 €	3,33%	2 975 €	300 €	3 275 €
13170000	CNAF	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	92 000 €	3,33%	30 411 €	3 067 €	33 478 €
13170000	CAF	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	38 000 €	3,33%	12 561 €	1 267 €	13 828 €
13170000	MSA	Construction Micro Creche Maillane	02/02/2013	21 000 €	3,33%	6 942 €	700 €	7 642 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	9 000 €	3,33%	2 473 €	300 €	2 772 €
13170000	MAIRIE ST REMY	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	200 000 €	3,33%	54 945 €	6 660 €	61 605 €
13170000	CAF	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	184 000 €	3,33%	50 549 €	6 127 €	56 677 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St remy de Pce	06/10/2014	25 000 €	3,33%	6 868 €	833 €	7 701 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St Etienne du Gres	16/01/2017	10 000 €	3,33%	2 000 €	333 €	2 333 €
13170000	UN ADMR	Construction Creche St Etienne du Gres	16/01/2017	10 000 €	3,33%	2 000 €	333 €	2 333 €
13170000	CAF	Construction Creche St Etienne du Gres	16/01/2017	243 200 €	3,33%	47 964 €	8 107 €	56 071 €
13180000	Asso Molièges	Part. Achat Mas St Remy de Pce	25/03/1997	11 434 €	2,00%	5 889 €	229 €	6 118 €
13180000	Asso Mouries	Part. Achat Mas St Remy de Pce	25/03/1997	30 490 €	2,00%	15 703 €	610 €	16 313 €
13180000	Asso Graveson	Part. Achat Mas St Remy de Pce	03/05/1997	1 524 €	2,00%	782 €	30 €	813 €
13180000	Asso St Etienne	Part. Achat Mas St Remy de Pce	01/01/2000	26 259,46 €	2,00%	12 078 €	525 €	12 604 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 266 107 €</b>		<b>382 559 €</b>	<b>41 474 €</b>	<b>424 033 €</b>
<b>SUBVENTION INVESTISSEMENT (MONTANT AU BILAN)</b>						<b>842 074 €</b>		

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 4.3 Etat des dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	Échéances	
		Moins d'1 an	A plus d'1 an
<b><u>Dettes financières</u></b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 521 557	313 618	1 207 940
Emprunts et dettes financières divers	56 043	13 391	42 652
Emprunts Rentes viagères	262 237	19 718	242 520
Intérêt courus sur emprunts	486	486	
Avance & acompte organismes financeurs	409 009	409 009	
<b><u>Dettes fiscales et sociales :</u></b>			
Rémunérations dues /Provislon CP	209 868	209 868	
Charges sociales	317 115	317 115	
Prélèvement à la source	17 673	17 673	
Etat Autres charges à payer	95 991	95 991	
<b><u>Autres dettes :</u></b>			
Dettes fournisseurs	379 562	379 562	
Dettes dues aux associations	10 694 088	10 694 088	
Dettes Diverses		0	
URSSAF - IRCM - BS Mandataire	11 150	11 150	
Charges à payer	100	100	
<b>TOTAL</b>	<b>13 974 881</b>	<b>12 481 770</b>	<b>1 493 111</b>

### 4.4 Charges à payer par poste de bilan :

CHARGES A PAYER	MONTANT
<b><u>FOURNISSEURS</u></b>	
Fournisseurs, fact. Non parvenues	14 180
<b><u>DETTES FISCALES &amp; SOCIALES</u></b>	
Personnel - Provision Congés Payés	209 868
Personnel - Provision Chg Sociale sur CP	94 441
Personnel - Provision Chg Fiscale sur CP	20 987
Taxe sur salaire 12/2023	31 224
Impôts sur les CAT	15 935
Impots sur interet courus CAT	8 824
	<b>395 459</b>

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 5.1 Ventilations Produits d'exploitation : 4 437 926 €

VENTILATION PRODUITS D'EXPLOITATION	MONTANT
USAGERS MANDATAIRE	9 222
AUTRES PRODUITS ACT ANNEXE	0
PROD LOCATIONS DIVERSES	231 539
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	1 863 728
DOT COMPL CPOM QUALITE	66 696
COTISATIONS FEDERALES	2 157 340
REMBT FRAIS FORMATION	40 242
REPRISE SUR PROVISIONS	3 363
REMBT ETAT ASP	12 204
PRD GESTION PART SALARIES VEHICULES	53 490
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	102
	<b>4 437 926</b>

#### 5.2 Produits des locations diverses : 231 539 €

Ces produits correspondent aux locaux, propriétés de la Fédération ADMR loués aux associations ADMR ;

A Saint Remy de Provence, 4 locataires : Association ADMR de Saint Remy de Provence (3 600.00 €), Association ADMR Relais 13 (3 600.00 €), Association ADMR ALS (3 600.00 €), Association ADMR DOREMI (19 800.00 €), SIAD ADMR DES ALPILLES (10 800.00 €).

A Salon de Provence, 2 locataires : Association ADMR Olivier Salon (13 296.00 €), Association ADMR des Deux Vallées (13 200.00 €).

A Maillane, 1 locataire : Association ADMR Les Jeunes Pousses (7 200.00 €) ;

A Saint Etienne du Grès, 1 locataire : Association ADMR PICOTIS (39 960.00 €) ;

Ainsi que des locaux loués par la Fédération ADMR sous loués aux associations ADMR :

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

A Aix en Provence : 7 locataires : Association ADMR Ste Victoire (20 096.76 €), Association ADMR du Pays d'Aix (14 818.68 €), Association ADMR Etoile (20 096.76 €), Association ADMR Canton de Trets (1 005.24 €), Association ADMR du Garlaban (3 824.04 €), Association ADMR Cote Bleue (16 494.00 €), Association ADMR du Roucas (18 851.88 €).

A Arles, 4 locataires : Association ADMR du Pays d'Arles (4 209.36 €), Association ADMR de St Martin (555.96 €), Associations ADMR Arles Camargue (3 757.68 €), Association ADMR HORIZON (12 772.50 €) (Service de soins) ;

### **5.3 Produits des mises à disposition du personnel : 1 863 728 €**

Conformément à l'article L. 125-3 du code du travail. « Toute opération à but lucratif ayant pour objet exclusif le prêt de main d'œuvre est interdit... Paragraphe 3 bis. Le prêt de main-d'œuvre n'est pas prohibé lorsqu'il n'est que la conséquence nécessaire de la transmission d'un savoir-faire ou de la mise en œuvre d'une technique qui relève de la spécificité propre de l'entreprise prêteuse » La mise à disposition du personnel de la Fédération est une opération à but non lucratif (refacturation salaires et charges), permettant la transmission de compétences spécifiques.

### **5.4 Cotisations Fédérales : 2 157 340 €**

Conformément à l'article 5 : RESSOURCES des statuts de la Fédération ADMR des Bouches du Rhône, « Les ressources de la Fédération comprennent : les cotisations des associations locales des membres associés dont les taux sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration ...)

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

SERVICES OPERATIONNELS	Taux	Montant Cotisation 2023
Aide Domicile	2,30 €/Hrs	1 153 998 €
Technicienne d'intervention sociale et familiale	3,75 € / Hrs	78 140 €
Crèche	850 € par an et par place	192 100 €
SAMSAAH	8 % du budget accordé	137 333 €
RESIDENCE AUTONOMIE ARLESIENNE	forfait 1 300 € /mois	15 600 €
RESIDENCE AUTONOMIE LA MAZURKA	forfait 1 000 € / mois	12 000 €
SERVICE DE SOINS PERSONNES AGEES	8,5 % du budget accordé	432 965 €
SERVICE DE SOINS PERSONNES HANDICAPEES	8,5 % du budget accordé	102 749 €
PORTAGE REPAS PARTICULIER	0,52 €/Repas	24 478 €
PORTAGE REPAS CRECHE	0,12 €/Repas	7 977 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 157 340 €</b>

### 5.6 Produits exceptionnels : 47 644 €

Les produits exceptionnels correspondent :

- La reprise des amortissements des subventions d'investissement reçues détaillées en page 13 de cette annexe
- À la suite de l'arrêt de l'activité de l'association APHEDEF, le solde créditeur de l'association a été repris pour un montant de 6 170.10 €

### 5.7 Transfert de Charges : 40 242 €

TRANSFERT DE CHARGES	Montant 2023	
REMBT FORMATION	40 242 €	
<b>TOTAL</b>	<b>40 242 €</b>	

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 6. AUTRES INFORMATIONS

#### 6.1 Engagements et suretés réelles consenties :

##### 6.1.1 Plafond autorisation de découvert : NEANT

##### 6.1.2 Cautions reçues

En date du 8 Avril 2014, une garantie de cautionnement pour un montant de 69 474 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 231 600 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 8 Avril 2014, une garantie de cautionnement pour un montant de 217 790 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 668 400 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 8 Avril 2014, une garantie de cautionnement pour un montant de 5 589 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 60 000 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 23 Juin 2016, une garantie de cautionnement pour un montant de 85 748 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 269 000 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 23 Juin 2016, une garantie de cautionnement pour un montant de 1 137 € par la CIE EUR DE GARANTIE ET CAUTIONS, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 91 000 € pour l'extension de la Fédération et la création d'une crèche sur le site de St Rémy de Provence.

En date du 23 Septembre 2016, une garantie de cautionnement pour un montant de 229 117 € par la COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES, soit 50 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 631 000 € pour la construction d'une crèche sur la commune de Saint Etienne du Grès.

En date du 26 Juin 2022, une garantie de cautionnement pour un montant de 180 087 € par la REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE, soit 90 % du solde du prêt accordé par la caisse d'épargne d'un montant de 797 990 € dans le cadre des prêts garantis par l'état lors de la crise sanitaire.

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### **6.2 Transactions avec les parties liées**

Au titre des conventions passées au cours de l'exercice écoulé entre la fédération et les associations, le montant facturé à la Fédération est égal à 13 687 333 €, le montant facturé par la Fédération s'élève à 4 784 020 €.

### **6.3 Honoraire du Commissaire aux comptes**

Contrôle légal : 13 718 € TTC dont 2 286 € de TVA.

### **6.4 Indemnités de fin de carrière :**

Une évaluation des engagements en matière d'IFC au 31 décembre 2023 de la Fédération ADMR des Bouches du Rhône a été effectuée pour un montant de 112 972.64 € (tableau ci-dessous). Depuis l'application de la convention collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Service à Domicile (BAD), le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le calcul de l'indemnité de fin de carrière est :

- ½ de mois après 5 ans d'ancienneté ;
- 1 mois après 10 ans d'ancienneté ;
- 1 mois et demi après 15 ans d'ancienneté ;
- 2 mois après 20 ans d'ancienneté ;
- 2 mois et demi après 25 ans d'ancienneté ;
- 3 mois après 30 ans d'ancienneté.

Conformément à l'article L1237-5 du code du travail, l'âge maximal pris en compte pour le calcul de la valorisation est de 67 ans.



# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 6.5 Contribution volontaire en nature : 5 243,90 €

	Nb de Bénévole participant	Nb de commissions a cours de l'année 2023	Nb d'heures effectuées lors de ces commissions	Taux de valorisation (SMIC Chargé)	Valorisation en € du bénévolat
	A	B	C	D	AxBxCxD
<u>Commission Finance</u>	4	2	3,00	18,43 €	442,37
<u>Commission Qualité</u>	8	1	3,00	18,43 €	442,37
<u>Commission Personnel</u>	4	2	3,00	18,43 €	442,37
<u>Commission Formation</u>	6	3	3,00	18,43 €	995,33
<u>Commission Révision</u>	4	3	3,50	18,43 €	774,14
<u>Réunion des Présidents</u>	5	1	3,50	18,43 €	322,56
<u>Conseil d'Administration</u>					
CA 26/01/2023	7	1	3,00	18,43 €	387,07
CA 08/03/2023	10	1	3,00	18,43 €	552,96
CA 12/06/2023	9	1	3,00	18,43 €	497,66
CA 12/09/2023	7	1	3,00	18,43 €	387,07
<b>TOTAL</b>					<b>5 243,90</b>

### 6.6 Rémunération des salariés dirigeants :

Montant global de la rémunération brute des trois plus haut cadres dirigeants salariés de la Fédération ADMR des Bouches du Rhône (article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006)  
Montant : 364 255 €

# FEDERATION ADMR DES BOUCHES DU RHONE

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

### 6.7 Effectif moyen :

	Nb salariés	ETP
Cadre autonome	16	15,13
Cadre intégré	16	14,54
Employés	20	15,58
Apprentis	2	0,87
TOTAL	54	46,12